



La protection sociale et sanitaire lors d'un stage à l'étranger –

Vous allez effectuer un stage à l'étranger au cours de votre parcours à l'EFB.

Il est nécessaire de prendre un certain nombre de précautions et de souscrire à des assurances afin de partir en toute sécurité.

Cette notice vous informe et vous guide dans vos démarches.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ASSURANCES AUXQUELLES SOUSCRIRE :

Assurances	Stages UE	Stages Hors UE	ERASMUS+
Assurances maladie	<ul style="list-style-type: none"> ○ CEAM obligatoire ○ Assurance complémentaire recommandée 	<p><u>Si gratification inférieure à 15% du plafond de la sécurité sociale :</u> Se renseigner auprès de votre Assurance maladie si couvert selon votre pays de départ</p> <p><u>Si gratification supérieure à 15% du plafond de la sécurité sociale :</u> Assurance obligatoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ CEAM obligatoire ○ Assurance complémentaire recommandée
Assurance accident du travail	<p><u>Si gratification est inférieure ou égale à 15 % du plafond de la sécurité sociale</u> CPAM</p>	<p><u>Si gratification est supérieure à 15 % du plafond de la sécurité sociale</u> <u>Si votre structure ne cotise pas pour ce risque :</u> assurance obligatoire</p>	
Assurance responsabilité civile valable à l'étranger	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Assurance rapatriement sanitaire et décès	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire

L'assurance maladie / L'assurance santé

Couvrir : le remboursement de vos dépenses de santé effectuées dans le pays où vous effectuez votre stage.

Le maintien de vos droits à l'Assurance maladie dépend :

- du pays dans lequel vous effectuez votre stage
- du montant de votre gratification

Lorsque les droits ne sont pas maintenus, il faudra souscrire une assurance privée de santé afin que l'intégralité de vos frais de santé soient pris en charge.

Stage effectué dans un pays de l'UE, EEE, Suisse

Il est nécessaire de solliciter votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) avant votre départ.

La démarche se fait en ligne, gratuitement sur votre espace Ameli.fr, au moins 4 semaines avant votre départ.

Cela vous permettra, en vous adressant à la caisse d'assurance maladie locale, la prise en charge de vos soins médicalement nécessaires pendant votre séjour dans le pays où vous effectuerez le stage.



Les frais médicaux sont remboursés à hauteur du niveau français et à l'exclusion du système privé. Il est donc recommandé de souscrire en plus à une assurance santé afin d'être certain que tous vos frais soient pris en charge.

Stage effectué hors de l'UE, EEE, Suisse

Si la gratification est inférieure ou égale à 15 % du plafond de la sécurité sociale

Il faut vous renseigner auprès de votre Caisse d'assurance Maladie afin de voir la prise en charge peut s'effectuer dans le pays dans lequel vous effectuez votre stage.

En effet, hormis des cas très limités, notamment en cas d'urgence, et dans le cas de conventions bilatérales de sécurité sociale, vous n'êtes pas couverts par l'Assurance Maladie.

Compte tenu du coût élevé des soins dans de nombreux pays, Il est fortement conseillé de souscrire à une assurance remboursant vos frais de santé engagés dans le pays de votre stage.

Si la gratification est supérieure à 15 % du plafond de la sécurité sociale

Vos droits à l'assurance maladie ne sont pas maintenus.

Il est indispensable de souscrire à une assurance remboursant les frais de santé engagés dans le pays de votre stage.

La souscription à une telle assurance est parfois exigée pour obtenir un visa (cas du visa J1 pour les Etats-Unis)

Points de vigilance : l'assurance privée doit spécifiquement s'appliquer en cas de stage à l'étranger

On la trouve : dans les contrats souscrits à la Caisse des français de l'étranger, dans certains contrats d'habitation, dans des packs d'assurance pour des stages à l'étranger

L'assurance accident du travail

Couvrir : les conséquences d'un fait accidentel survenu en lien avec le travail, ou sur le trajet entre le lieu de travail et le lieu de résidence dans le pays du stage, ainsi que les trajets pour se rendre depuis la France dans le pays du stage et en revenir.

Le maintien du système français dépend du montant de gratification du stage, quelque soit le pays dans lequel vous effectuez le stage.

Si la gratification est inférieure ou égale à 15 % du plafond de la sécurité sociale

Il y a maintien de la protection sociale française en matière d'accident du travail lorsque le stage est conventionné.

Si la gratification est supérieure à 15 % du plafond de la sécurité sociale

Si votre gratification est supérieure à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, vous ne bénéficiez pas de la protection sociale du régime français.

Si votre structure d'accueil ne cotise pas pour ce risque, vous devez souscrire une assurance privée.

Points de vigilance :

- ✓ la validité à l'étranger,
- ✓ l'assurance ne doit pas exclure spécifiquement le stage des garanties couvertes

On la trouve : en souscrivant un contrat à la CFE, dans certains contrats d'habitation incluant une assurance santé, dans des packs d'assurance .



Hormis la CFE, peu d'assurances indiquent explicitement couvrir ce risque. Il faut donc vous renseigner auprès de votre assureur et dans les notices d'information d'assurance.

L'assurance responsabilité civile

Couvrir : les dommages causés à un tiers dans le pays du stage, y compris sur le lieu du stage et durant tous les trajets et déplacements.

Points de vigilance :

- ✓ la mention valable à l'étranger
- ✓ doit s'appliquer pour un stage



si vous n'obtenez pas d'attestation explicite de votre assurance, vous pouvez vérifier les notices d'informations des assurances afin de s'assurer que le risque est bien couvert.

On la trouve : dans certains contrats d'habitation, dans des packs d'assurance pour des stages à l'étranger, dans les contrats d'assurance des cartes de paiement mais souvent pour une durée de validité de 3 mois.

Elle est obligatoire : pour tous les stages PPI à l'étranger

L'assurance rapatriement sanitaire et en cas de décès

Fournit : une aide immédiate, sous forme d'une mise à disposition de moyens ou/et de fonds en l'occurrence le rapatriement sanitaire, le rapatriement du corps en cas de décès

Points de vigilance : la précision du rapatriement en cas de décès

On la trouve : dans certains contrats d'habitation, dans des packs d'assurance pour des stages à l'étranger, dans les contrats d'assurance de votre carte bleue mais souvent pour une durée de validité de 3 mois seulement.